



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONLET
DU 9 DECEMBRE 2025

Convocation du 3 décembre 2025 par M. Philippe RITTER, maire

Etaient présents : Mmes et MM. Liliane CESANO, Laurent GARNIER, Roland MEYSSONNIER, Brigitte PERRIN, Philippe RITTER, Jean-Yves ROUX et Christine VALENTIN

Etaient excusés : Mme Geneviève MONATTE-ALONZI ayant donné pouvoir à M. Philippe RITTER, M. Daniel PICOT, et M. Raphaël SABY ayant donné pouvoir à Mme Christine VALENTIN

Secrétaire de séance : Mme Liliane CESANO a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance

Nombre de conseillers en exercice : 10
Nombre de conseillers présents : 7
Nombre de conseillers votants : 7
Nombre de pouvoirs : 2

Suffrages exprimés : 9
POUR : 9
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

DELIBERATION 2025-48 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L.313-1 et L 523-1 ;

Vu les délibérations du conseil municipal n° 2025-29 et 2025-36 des 11 juillet et 29 octobre 2025 portant modification du tableau des effectifs ;

Vu l'avis favorable du comité social territorial réuni le 25 novembre 2025 ;

Monsieur le Maire rappelle que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant conformément à l'article L 313-1 du code général de la fonction publique. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au bon fonctionnement des services et de modifier le tableau des effectifs.

Lors de ses réunions du 11 juillet et 29 octobre 2025, le conseil municipal avait délibéré pour la création d'un emploi d'agent de maîtrise et d'un emploi de rédacteur principal de 1^{ère} classe pour permettre l'évolution de carrière de deux agents communaux.

Il est donc proposé de supprimer les postes d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe et de rédacteur principal de 2^{ème} classe laissés vacants suite à leurs nominations.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- décide de supprimer à compter du 15 décembre 2025 les deux emplois d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe et de rédacteur principal de 2^{ème} classe laissés vacants ;
- modifie en conséquence le tableau des effectifs, dont la version mise à jour est jointe en annexe à la présente délibération.

Fait et délibéré à Monlet, le 9 décembre 2025

la Secrétaire de séance,



Liliane CESANO

le Maire,



Philippe RITTER



TABLEAU DES EFFECTIFS au 15 décembre 2025

EMPLOIS PERMANENTS occupés par les agents stagiaires et titulaires

Cadre d'emplois	Grade	Nombre d'emplois	Durée hebdomadaire
FILIERE ADMINISTRATIVE			
Rédacteurs	Rédacteur principal de 1ère classe	1	35 h
	Rédacteur principal de 2ème classe	0	35 h
FILIERE TECHNIQUE			
Agents de maîtrise	Agent de maîtrise	1	35 h
Adjoints techniques	Adjoint technique principal de 2ème classe	0	35 h

EMPLOIS PERMANENTS occupés par les agents contractuels (art. L 332-8 6° CGFP)

FILIERE TECHNIQUE			
Adjoints techniques	Adjoint technique	1	25 h